

## SYNTHÈSE

**2018 : la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses conjuguée à la reprise modérée des recettes entraîne une hausse de l'épargne de gestion**

### LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Les dépenses de fonctionnement des communes périphériques sont en baisse, en volume, pour la quatrième année consécutive (- 0,9 % en moyenne en 2018 et - 0,4 % par an depuis 2014). Elles sont stables dans la ville-centre en 2018 (+ 0,1 %) mais ont globalement enregistré une baisse de 0,8 % par an en moyenne depuis 2014. En 2018, dans les communes périphériques, les efforts de réduction des dépenses ont porté sur les intérêts de la dette (- 10,5 %), les charges de personnel (- 0,3 %) et les charges à caractère général (travaux, fournitures, services extérieurs) (- 0,5 %).

Les recettes de fonctionnement sont, en volume, relativement stables en 2018 après 3 années consécutives de baisse : + 0,4 % en moyenne dans les communes périphériques et + 0,2 % dans la ville-centre. Les impôts et taxes qui représentent 65 % des recettes progressent modérément de 1,2 % en 2018, les dotations et participations enregistrent une baisse pour la quatrième année consécutive (- 1,2 %) et les produits de prestations de services sont également en baisse pour la troisième année consécutive (- 1 %). La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses conjuguée à une hausse modérée des recettes a entraîné en 2018 une hausse de l'épargne de gestion de 2,8 %.

En 2018, elle s'élève en moyenne à 196 €/hab dans les communes périphériques et à 172 €/hab dans la ville-centre. Après paiement des intérêts et des remboursements de la dette, l'épargne nette par habitant s'élève en moyenne à 100 €/hab en moyenne dans les communes périphériques et à 117 €/hab dans la ville-centre. Le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement est en hausse en moyenne dans les communes périphériques atteignant 18,7 %. Cette moyenne, cependant, cache des disparités et des évolutions plus contrastées : ce taux est inférieur à 15 % dans 22 communes contre 20 en 2016. Dans la ville-centre, ce taux, stable, s'établit à 11,8 % en 2018.

Les dépenses d'équipement progressent en moyenne dans les communes périphériques de 15 % en 2018, après 4 années consécutives de baisse, pour s'établir globalement à 56 millions d'euros. Dans la ville-centre, ces dépenses sont stables à 63 millions d'euros. Sur la période 2014-2018, les dépenses d'équipement annuelles s'élèvent en moyenne dans les communes périphériques à 277 €/hab et sont financées à 21 % par le recours à l'emprunt. En 2018, le montant des emprunts contractés dans ces communes s'élève à 13,2 millions d'euros montant en forte hausse par rapport à 2017 (5,6 millions d'euros).

La dette des communes périphériques est en baisse pour la quatrième année consécutive (- 3,6 %). Le montant de la dette par habitant s'élève à 701 €/hab en moyenne dans les communes périphériques et 807 €/hab dans la ville-centre. La capacité de désendettement en moyenne dans les com-

munes périphériques est en baisse à 4,1 années. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts. 7 communes ont une capacité de désendettement supérieure à la durée moyenne de leurs emprunts et devront donc augmenter leur épargne dans les années à venir.

### FISCALITÉ 2018 :

En 2018, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 437 €/hab et est issu à part égale des impôts « ménages » et des impôts économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCOT). Il est, en volume, en légère baisse par rapport à 2017 (- 0,7 %) en lien avec les baisses de la CVAE et de la TASCOT. 24 % de ce produit est reversé aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Ce reversement, en moyenne de 105 €/hab, représente 16,3 % des contributions directes des communes.

Les contributions directes trois taxes progressent modérément en 2018 en moyenne dans les communes périphériques (+ 1,6 % contre + 2,8 % par an en moyenne entre 2014 et 2018) et dans la ville-centre (+ 0,5 % contre + 1 % par an en moyenne entre 2014 et 2018).

En 2018, la pression fiscale (groupement+communes) sur les ménages s'élève à 4,82 %. Cette relative stabilité par rapport à 2017 s'explique par une hausse des revenus déclarés sur le territoire (+ 2,3 %) plus marquée que celle des impôts ménages (+ 1,1 %). La pression fiscale reste plus élevée dans la ville-centre (6,07 %) que dans la moyenne des communes périphériques (3,82 %) même si l'écart tend à se réduire. Cependant, la pression fiscale moyenne cache de nombreuses disparités : de 2,88 % à 5,51 %, soit un écart de 1 à 1,9.

En 2018, 58 % des foyers soumis à la taxe d'habitation sont concernés par la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec une baisse de 30 % du montant de leur cotisation, soit en moyenne un gain de 233 € par foyer.

## INTRODUCTION

L'annuaire financier présente, sous forme résumée, les ratios les plus significatifs des grandes masses financières et de la structure des budgets des communes de Rennes Métropole.

Pour faciliter les comparaisons, **ceux-ci sont, par strate de population, mis en rapport avec les ratios moyens nationaux des communes françaises appartenant à un groupement fiscalisé (fiscalité professionnelle unique).**

Les ratios des communes sont également mis en perspective avec ceux de l'ensemble de la Métropole de Rennes<sup>1</sup> ainsi que de la Métropole hors Rennes.

**Cet annuaire étudie les comptes administratifs et la fiscalité des communes de 2014 à 2018.**

Pour rendre compte des évolutions en niveau (en euros/habitant), la population retenue est la population Insee des communes.

Les évolutions sont exprimées en euros constants, c'est-à-dire hors inflation. Le taux d'inflation pris en compte entre 2017 et 2018 s'élève à 1,61 %, chiffre le plus haut enregistré depuis 2013 (1,0 % entre 2016 et 2017, 0,19 % entre 2015 et 2016, 0,03 % entre 2014 et 2015). Ce taux d'inflation élevé a pour conséquence de minorer de manière plus importante les évolutions en valeur (ou faciale). C'est-à-dire que pour un même taux d'évolution en valeur, le taux d'évolution en euros constants (ou en volume) calculé pour 2018 sera plus faible que celui calculé pour l'année 2015, par exemple, où le taux d'inflation n'était que de 0,03 %.

Il faut se garder d'interprétations hâtives sur les écarts par rapport aux moyennes que l'on peut constater d'une commune à l'autre. L'étude porte simplement sur les comptes administratifs principaux ; elle ne tient pas compte des budgets annexes ni, a fortiori, des services délégués.

Ainsi, un équipement donné, suivant son mode de gestion (en régie directe ou en concession par exemple) apparaîtra ou non dans le budget communal et le ratio « dépenses de fonctionnement par habitant » significatif du « service rendu » sera différent pour le même service à la population.

Enfin, pour rendre compte des mouvements réels de fonds, nous n'avons pas tenu compte des dépenses et recettes d'ordre<sup>2</sup> qui ne reflètent que de simples écritures comptables. La définition des termes et leur correspondance avec les numéros d'articles sont données dans le glossaire en annexe.

Dans l'ensemble du document, les tableaux sont présentés par ordre alphabétique des communes, tandis que c'est un classement démographique qui est utilisé dans les graphiques. Pour ces derniers, les données et les évolutions sont exprimées en euros constants.

Pour l'analyse des comptes 2018 comme pour les années précédentes, nous avons neutralisé dans les comptes administratifs l'impact des transferts de compétences des communes à Rennes Métropole, plus particulièrement le transfert des résultats de clôture des « budgets annexes », notamment « assainissement » et « réseau de chaleur » à Rennes Métropole.

Ainsi nous avons annulé, le cas échéant, les mandats au c/168741 correspondant à l'étalement du reversement des excédents d'assainissement.

1 Dans l'ensemble du document, par "Total CA Rennes Métropole", il faut entendre les 43 communes de Rennes Métropole. Sauf précision contraire, toutes les évolutions ont été calculées à périmètre constant c'est-à-dire y compris les 5 communes entrantes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé).

2 Cependant certaines opérations d'ordre ont été utilisées : notamment les travaux en régie pour affecter ces dépenses à l'investissement.